



EXTRAIT DU PROTOCOLE DE REOUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT

INSTITUTION SAINTE CLOTILDE

**09 rue Henri DUNANT
37400 AMBOISE**

Sous l'autorité du Chef d'établissement : Jean-François SCHOULLER

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les écoles, progressivement, à partir du 11 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Le présent protocole vise à s'assurer que les prescriptions émises par les autorités sanitaires ont été adaptées au niveau local, en fonction de la réalité de l'établissement.

PRINCIPES GENERAUX :

Engagement des parents :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19. Chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Il est demandé aux parents de prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels devront procéder de la même manière.

L'entrée dans l'établissement est interdite à toute personne extérieure sauf exception aux personnes autorisées par le chef d'établissement (livreurs, entreprises extérieures). Les rendez-vous doivent être privilégiés sans contacts par vidéo conférence ou appel téléphonique. Les parents sont informés des horaires d'accueil de leur enfant, s'ils ne sont pas respectés, l'établissement se réserve le droit de lui refuser l'accès. En aucun cas un parent ne pourra accompagner son enfant en classe, il sera déposé au portail à l'adulte accueillant.

Les enfants doivent être vêtus de telle manière qu'ils puissent être autonomes.

Maintien de la distanciation physique :

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, Ets.)

Appliquer les gestes barrières :

Les gestes barrière rappelés dans ce référentiel, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ces sont les mesures de préventions individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

- **Le lavage des mains**

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage doit être réalisé toutes les 2 heures et a minima (même si des gants sont portés) :

- A l'arrivée ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- Le soir avant de rentrer chez soi.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons etc. sont proscrits. Le respect des gestes barrières en milieu scolaire doit faire l'objet de sensibilisation, d'une surveillance et d'une

approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève. La sensibilisation des parents est aussi prépondérante dans la continuité des messages sur l'application permanente de ces règles.

- Le port du masque

- Pour le personnel les masques de catégorie 1 sont obligatoires dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.
- Les masques sont obligatoires pour les **élèves du collège** dans certaines situations. Nous serons amenés à leur demander de le mettre régulièrement. Ainsi nous vous demandons de fournir à votre enfant 2 masques pour chaque journée de classe. Nous attirons votre attention sur le fait qu'ils devront être obligatoirement lavés après utilisation à 60 °c et qu'un masque souillé ne doit en aucun cas toucher les masques propres, à ces fins merci de prévoir un rangement dans de petits sacs (type sacs congélation).
- Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes ;
- Pour les élèves en école maternelle le port du masque est déconseillé, sauf pour les élèves présentant notamment des pathologies respiratoires chroniques sévères ou une immunosuppression, si leur état de santé le permet et en capacité d'en porter un.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

En outre des masques FFP1 seront disponibles dans les établissements pour équiper les enfants qui présenteraient des symptômes (qui seront en outre immédiatement isolés avant d'être pris en charge par leurs parents).

Limiter le brassage des élèves :

- Modalités d'accueil par classe : Seuls 12 élèves maximum seront accueillis par classe.
 - Jeudi 14 mai : accueil des classes de CP/CE1/CM2
 - Lundi 18 mai : accueil des classes de primaire CP/CE1/CM2 et 6^e 5^e pour le collège
 - Lundi 25 mai : accueil de toutes les classes de primaire, 6^e et 5^e pour le collège.
- Horaires d'ouverture de l'établissement : 08h – 17h15 (voir horaires par classe annexe 2)
- Les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés par un adulte. Pas de déplacement d'élèves aux intercours. Au minimum 2 adultes surveilleront les récréations de manière à ce qu'un adulte puisse accompagner les élèves individuellement aux toilettes en cas de besoin.
- Une salle par classe pour le collège, seuls les professeurs se déplacent pendant les intercours.

Formation - Information :

- Information des parents : une circulaire les informant des modalités de réouverture est envoyée le 06 mai avec un coupon réponse afin de recueillir les souhaits des familles.
- Le personnel enseignant et non enseignant : est formé par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant lors d'une réunion
- Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains**. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, représentation de la distance d'un mètre,...). Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

fournit des kits de communication adaptés à cet effet. Chaque élève bénéficie de séances d'éducation à la santé, adaptées à l'âge, concernant les différentes sortes de microbes (dont les virus), leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Celles-ci permettent la prise de conscience et la connaissance d'une information exacte. Le site internet « e-Bug ! », validé par le ministère, propose des ressources qui peuvent être utilisées pour favoriser l'appropriation des réflexes en matière d'hygiène. Il est accessible par le lien suivant : <https://e-bug.eu/#France>.

CONDITIONS D'ACCUEIL DES ELEVES

CIRCULATION – GESTION DES FLUX

- Plusieurs accueillants seront placés à l'entrée de l'établissement pour fluidifier les arrivées et les sorties aux horaires d'accueil prévus ci-dessus. Ils seront obligatoirement masqués et du gel hydro alcoolique sera placé à l'entrée de l'établissement à leur disposition et pour toute personne entrant dans l'établissement.
- Le plan identifie les sens de circulation dans les différentes zones de l'établissement. Un balisage sera effectué par de la rubalise, des barrières et des panneaux d'affichage. La signalétique sera adaptée à l'âge des enfants dans les bâtiments.
- Assurer la distanciation physique dans tous les contextes et tous les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.



GESTES BARRIERES

- Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux avec une serviette en papier jetable ou à l'air libre). En l'absence d'accès immédiat ou suffisant à un point d'eau et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique, sous le contrôle étroit d'un adulte peut être envisagée même pour les plus jeunes. Le lavage des mains peut se matérialiser par des activités (chanson, création graphique, vidéo explicative). L'accès aux sanitaires se fera élève par élève.
- Un distributeur de gel hydro alcoolique est mis à disposition à l'entrée de l'établissement. Toute personne entrant doit réaliser une désinfection des mains.

RECREATIONS

- Les récréations seront organisées par groupe classe ou par niveau selon le planning établi (voir annexe 2 horaires des classes)
- Veiller au respect des gestes barrières et des distances de sécurité dans les jeux extérieurs. Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées. Les jeux collectifs sont inaccessibles aux élèves.
- Proscrire la mise à disposition et l'utilisation de jouets collectifs ou assurer une désinfection après chaque manipulation. Proposer des jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrières et la distanciation physique (privilégier des activités non dirigées limitant l'interaction entre les élèves, jeux de mimes, devinette, etc...). Les bancs doivent être neutralisés.
- En cas de conditions climatiques inadaptées, et dans l'impossibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, organiser les récréations en intérieur en favorisant un autre espace que celui de la classe (*salle de motricité,...*). Dans ce cas, ventiler l'espace dédié préalablement, maintenir portes et fenêtres ouvertes durant la période de récréation et poursuivre la ventilation après la récréation.
- EXERCICE DE DEBUT ET FIN DE RECREATION : Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable). En l'absence d'accès immédiat à un point d'eau et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique, sous le contrôle étroit d'un adulte peut être envisagée. Le lavage des mains peut se matérialiser par des activités (chanson, création graphique, vidéo explicative).

SANITAIRES

- Un urinoir sur deux sera condamné
- Quand cela est possible assurer l'ouverture de fenêtres pendant l'occupation des sanitaires.
- Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC. Superviser le lavage des mains après le passage aux toilettes dans le primaire en fonction du personnel présent.
- S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, ...).
- S'assurer de l'évacuation des poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.

AMENAGEMENT DES CLASSES

- La salle de classe doit être aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre :
 - o En fonction de la surface des classes, seuls 12 élèves pourront être accueillis dans les classes ouvertes.
 - o Une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du professeur doit être respectée.
 - o Les installations de tables en face à face sont interdites.
 - o Le mobilier et le matériel non nécessaires sont neutralisés matériellement et visiblement ou enlevés des classes. Stockage dans la classe avec protection pour que les élèves n'y aient pas accès.
 - o Les tables sont éloignées des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe.

- o Limiter les croisements à l'intérieur de la classe par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol
- o Adapter le fonctionnement des bibliothèques collectives en régulant la manipulation des livres par les élèves (livre individuel laissé au repos 5 jours après utilisation)

ACTIVITES SPORTIVES

- Les élèves ayant EPS pourront, à titre exceptionnel, arriver en tenue sportive dès le matin. Les élèves devront être vêtus de telle manière qu'ils puissent être autonomes.

DEMI-PENSION

Par groupes selon le planning établi

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ❖ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

